



LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 23 - Octobre 2025

Bonjour à toutes et à tous,

L'été, marqué par des périodes caniculaires, mais également de fortes pluies, a été ponctué par de nombreuses manifestations, relatées dans ce bulletin. Un grand merci aux associations et à leurs bénévoles qui les animent, proposant ainsi des moments très conviviaux.

Nous étions ravis de vous annoncer la présence d'un surveillant de baignade : ce fut hélas de courte durée. En effet les analyses d'eau devenues rapidement mauvaises en raison des fortes chaleurs, nous ont conduits à interdire la baignade dès le 18 juillet. Ce phénomène récurrent pose un réel problème !!! ... et en août les analyses étaient à nouveau bonnes, mais la baignade a dû être fermée faute de maître-nageur....

L'office du tourisme a proposé quatre visites commentées de la vie et de l'œuvre d'Antoine Paucard.

Notre commune a été traversée par le tour du Limousin le 21 août et la sécurité a été assurée de main de maître par une quinzaine de volontaires.

Enfin, à la demande du Conseil Régional, dans le cadre des journées du patrimoine, une animation « Antoine Paucard » a été proposée.

Dans cet éditorial, je me contente de relater ces faits, sans y ajouter de notes plus personnelles sur l'actualité en général, me conformant ainsi à la législation en vigueur depuis le 1^{er} septembre, en raison de la période de réserve liée aux élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026.



Et surtout portez-vous bien ...

Très cordialement
Votre Maire
Pierre-Marie CAPY

Compte rendu du conseil municipal du samedi 12 Juillet à 11 h

Présents : MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, DEBRET Guillaume, FUENTES David.
Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, WENZ Delphine.

Absents, excusés avec pouvoir :

M. ACCOU Maxime donne procuration à M. CAPY Pierre-Marie
Mme SENECHAL Dominique donne procuration à Mme WENZ Delphine

Absent :

M. BIZET Gérard

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 3 juin 2025.

Délibération :

- 2025-25 : Demande de certificat d'urbanisme :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'un administré ayant un projet de construction d'une maison d'habitation et pour lequel la Direction Départementale des Territoires (DDT) demande à la commune de statuer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 9 voix pour et une abstention :

- donne un avis favorable afin que ce projet soit réexaminé par les services de l'Etat,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à la DDT.

Le conseil municipal prend bonne note du fait que si toutefois l'autorisation était accordée, le pétitionnaire s'engagerait à prendre à sa charge l'ensemble des raccordements nécessaires.

Compte rendu du conseil municipal du mardi 2 septembre à 19 h

Présents : MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, DEBRET Guillaume, FUENTES David.
Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Absent, excusé avec pouvoir :

M. BIZET Gérard donne procuration à M. CAPY Pierre-Marie.

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 12 juillet 2025.

Délibérations :

- 2025-26 : Cession d'une parcelle à l'euro symbolique :

Monsieur le Maire évoque la cession d'une parcelle de terrain appartenant à la commune à un riverain, à l'euro symbolique.

En effet, le 27 janvier 1996, lors d'une réunion du conseil municipal, un échange de parcelles entre un riverain et la commune avait été acté dans l'optique d'agrandir le cimetière.

Or, il apparaît que l'acte notarié signé le 27 avril 1996 ne correspond pas à la décision prise par le conseil municipal (l'une des deux parcelles échangées étant restée propriété de la commune).

La commune souhaite donc régulariser cette situation par un acte administratif et ainsi céder cette parcelle au riverain concerné.

Après étude et délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes administratifs s'y rapportant.

- 2025-27 : Signature de la convention avec la SPA :

Le Maire étant responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune, il lui appartient, selon l'article L211- 22 du Code rural et de la pêche maritime, « de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ».

Par conséquent, afin de satisfaire à ses obligations légales, la commune de Saint-Salvador souhaite confier, par voie de convention, la prise en charge des animaux errants ou abandonnés à la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Cette convention de fourrière avec la SPA sera valable jusqu'au 31 décembre 2025 et reconductible tacitement pour une durée d'un an, dans la limite de trois années consécutives.

La participation forfaitaire, fixée à 1,45 € par an et par habitant, représentera une cotisation de l'ordre de 459,65 € pour l'année 2025.

De nombreux signalements sur la divagation d'animaux dans la commune ont par ailleurs récemment été effectués en mairie. Les propriétaires sont priés de bien vouloir y remédier sinon des modalités de sanction pourront être mises en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de fourrière 2025 avec la SPA,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent,
- Précise que la dépense sera inscrite au chapitre 011, article 611 du budget 2025.

Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable (RPQS) du SIAEP Puy La Forêt :

Le RPQS du SIAEP Puy La Forêt a été présenté en séance du conseil municipal et n'a fait l'objet d'aucune remarque. D'une manière générale, malgré quelques points négatifs relevés, la plupart des indicateurs sont bons sur le réseau Saint-Salvador-Beaumont.

Voirie :

Chaque année une somme est allouée à la commune par Tulle Agglo, afin de notamment compenser le temps passé par les agents municipaux lorsqu'ils effectuent des travaux de voirie.

Le Conseil Départemental fournissant également des aides dans ce domaine et subventionnant les travaux à hauteur de 50 % du montant HT dans la limite de 6 000 € maximum par an, des petits travaux de voirie sont envisagés dans la commune.

Travaux divers :

Un riverain propriétaire d'une parcelle jouxtant le jardin de l'ancienne poste a sollicité la commune pour la pose d'une clôture.

Il sera proposé de procéder à un partage des frais.

Il faudra également prévoir la réfection de la clôture des parcelles des logements sociaux situés rue Simon Pascarel.

Changement de grade d'un agent :

Dans le cadre de la revalorisation réglementaire du métier de secrétaire général de mairie et par délibération du 11 mars 2025 un poste de rédacteur territorial a été créé.

Il est décidé que la nomination de l'agent sur ce grade sera effective au 1^{er} janvier 2026.

Projet PAUCARD :

Dans le cadre du programme "Villages d'Avenir" permettant aux communes rurales retenues d'être assistées et soutenues dans leur projet, la commune de Saint-Salvador bénéficie d'un accompagnement en ingénierie de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), pour conduire une étude de faisabilité portant sur la mise en valeur de l'œuvre d'Antoine PAUCARD.

Après une présentation de différents scénarii de mise en valeur de ces œuvres, par le cabinet d'audit et de conseil EY mandaté à cet effet, la commune attend des précisions notamment sur les financements possibles et les modalités de restauration des sculptures, ainsi que sur leur transport éventuel.

Questions diverses :

- Travaux route du Breuil (RD 173^E) : suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a sollicité le Conseil Départemental et signalé la dangerosité du virage au-dessus de la mare.
Ce dernier a précisé qu'une banquettes trapézoïdale en terre serait réalisée (base 1 m, hauteur 0.80 m).
- Épareuse : ce matériel a subi en urgence une réparation. Dans le cas où cela s'avèrerait insuffisant, il faudrait envisager une réparation plus importante ou son changement. Par mesure de précaution, des devis sont en cours de réalisation.
- Repas des anciens : il aura lieu le dimanche 14 décembre 2025. Comme les années précédentes, les personnes concernées se verront proposer soit de participer au repas, soit de choisir un colis/cadeau.
- Téléphonie mobile : des administrés nous ont fait part de dysfonctionnements sur le réseau mobile Orange. L'opérateur s'est engagé à réaliser un diagnostic.
- Fréquentation estivale du plan d'eau et du camping :

La baignade, surveillée sur l'intégralité du mois de juillet, a dû être fermée durant 15 jours en raison des résultats d'analyses.

Elle a en revanche été interdite sur le mois d'août faute de surveillance.

Quant au bilan de fréquentation du camping, ce dernier est à venir (fermeture le 30 septembre 2025).

L'installation, dans la commune, de panneaux de signalisation du camping a par ailleurs été évoquée.

Samedi 12 juillet : fête organisée par la société de chasse

Proposée sous un nouveau format, cette manifestation fut une remarquable réussite. Les traditionnels concours de pêche en matinée et de pétanque l'après-midi, ont connu un vif succès : le matin, 38 concurrents adultes et 6 enfants se sont départagés avec des prises plus ou moins conséquentes, mais chacun semblait satisfait de son concours.

L'après-midi, les fortes chaleurs n'ont pas découragé les 40 doublettes qui se sont affrontées jusqu'en début de soirée pour les plus valeureux. De nombreux lots sont venus récompenser les participants à ces deux concours.

Puis grande nouveauté en soirée : cette année, un concert, animé par les « Singlar Blou », groupe de rock agricole connu dans la région, a ravi les quelques 300 spectateurs présents. Musique de qualité, entrecoupée de commentaires à l'humour « décapant » ont été fort appréciés.

A l'entracte de ce spectacle, un feu d'artifice, offert par la société de chasse (et non par la commune comme cela a pu être colporté) a été tiré.

Tout au long de la journée et en soirée, de la petite restauration était prévue.

Bravo et merci aux nombreux bénévoles rassemblés autour du président Jocelyn LABROUSSE.



Samedi 26 juillet : nuit des étoiles reportée en raison d'une couverture nuageuse trop importante.

Samedi 16 et dimanche 17 août : fête votive organisée par « Saint-Salvador Animation »

En ce week-end caniculaire, les organisateurs craignaient que le public ne fasse défaut. Il n'en fut rien !!!

Le samedi, dès 14 heures, 24 doublettes, composées de jeunes et de moins jeunes se sont affrontées, dans une ambiance très familiale : la pétanque est bien un sport qui se pratique de 7 à 77 ans...voire plus !!!

Toutes les équipes ont été récompensées.

En soirée, un excellent repas traiteur a rassemblé 150 convives, qui ont pu également profiter du duo de chanteurs « Marine et Nicolas GEOFFRE », dont le répertoire varié a été apprécié.

Au cours de ce repas, une pause était prévue pour assister au feu d'artifice, offert par la commune et tiré au bord du plan d'eau.

Le dimanche, le désormais traditionnel vide grenier a rassemblé 16 exposants, sous les ombrages du camping. Des structures gonflables et des jeux en bois ont amusé petits et grands. Une magnifique exposition de véhicules anciens (une trentaine) a complété cette journée.

Pendant ce temps, la marche de la Saint Roch, organisée par l'association « Détente et Amitié », rassemblait une vingtaine de participants qui n'ont pas hésité à braver la chaleur.

Exposants, marcheurs ou simples visiteurs ont pu également profiter de la restauration proposée.

Merci et bravo à l'équipe de Sandra LEYRAT.



Jeudi 21 août : tour du Limousin

Le tour du Limousin a parcouru notre commune, depuis la Croix de Saint Roch jusqu'à la route du Golf, en traversant le bourg.

Précédés par une importante caravane publicitaire, les quelques 120 coureurs ont dévalé le bourg avec une vitesse et une dextérité impressionnantes, puis ont affronté les côtes avec une détermination un peu douchée par la montée abrupte de la côte de Cérézat.

Le public a répondu présent tout au long du parcours, dans une ambiance cordiale.

Mais rien n'aurait été possible sans la quinzaine de bénévoles, sollicités par la municipalité et qui ont assuré la sécurité sur l'ensemble du parcours.

Qu'ils en soient vivement remerciés.



Jeudi 21 et samedi 23 août : festival de La Gente

Cette année les organisateurs ont proposé deux concerts de musique baroque, de Couperin à Bach, en passant par Lully, Vivaldi ou Telemann.

Tantôt solistes, tantôt à deux, trois ou quatre instruments, les quatre artistes : violon baroque, flûte à bec, viole de gambe et clavecin ont ravi le public.

Chacun des deux concerts a rassemblé environ 80 spectateurs en l'église Saint Sauveur, et ont été suivis d'un moment de convivialité.

Ce festival a également été ponctué de deux concerts en l'église de Seilhac, ainsi que de deux masterclass (ateliers découverte) de flûte à bec et d'accordéon.

Merci à l'équipe dynamique rassemblée autour de la présidente Jeanne PALASSET.



Samedi 23 août : assemblée générale de la société de chasse

Avant l'ouverture de la saison, la société de chasse tenait sa traditionnelle assemblée générale.

Entre présence effective et pouvoirs, une trentaine de chasseurs avaient répondu présents à la convocation du président Jocelyn LABROUSSE, sur les 50 membres cotisants.

Le secrétaire, Régis VAREILLE, a relaté le compte rendu de l'assemblée générale 2024, puis le trésorier Michel COUNIL a présenté le bilan financier, en détaillant les activités de l'année passée.

La manifestation de juillet 2025 a été évoquée, mais le bilan financier sera inclus dans le prochain exercice.

Le prix des cartes, les jours de chasse, les lâchers de petits gibiers et les chefs de battues restent inchangés.

Cette année l'ensemble du bureau est renouvelable... et reconduit à l'unanimité.

Les projets de manifestations sont évoqués, et celles de l'année précédente devraient être renouvelées, à une exception près : les vœux. En effet cette manifestation, essentiellement destinée aux propriétaires qui autorisent la chasse sur leurs terrains, ne sera pas reconduite, ces derniers ne répondant pas présents à cette invitation.

Enfin, un focus tout particulier a été fait sur la formation sécurité.

Cette manifestation s'est conclue autour d'un pot convivial.



Vendredi 29 et samedi 30 août : première rando tout terrain organisée par l'association « 4x4 off road »

Une nouvelle association a vu le jour cet hiver sur notre commune.

Donc pour la première fois, une rando 4x4, dont le camp de base se situait sur le site du Pré Chaton, était proposée.

Elle s'est déroulée sur les communes environnantes : une nocturne le vendredi soir et deux parcours dans la journée de samedi. Une quarantaine de véhicules y ont participé.

L'ensemble des repas des participants, ainsi que le repas de clôture, ouvert au public, étaient préparés par des bénévoles, rassemblés autour du président Guillaume LEYRAT.



Samedi 20 septembre : journée du patrimoine

Le samedi 20 septembre à Saint-Salvador, se déroulait un après-midi autour d'Antoine Paucard : visite, lecture de textes et balade, pour les journées européennes du patrimoine.

Une vingtaine de personnes y ont participé.

Les textes choisis, lus et interprétés avec talent par la comédienne Célia RICHIE nous ont dévoilé la richesse indéniable de l'œuvre écrite du sculpteur-écrivain-penseur de notre commune.

Ce moment était soutenu par la Région : il était intégré au programme de la Nouvelle Aquitaine, avec un focus sur les « habitants paysagistes », et donc sur Antoine PAUCARD.



Les jeudis 10 et 21 juillet, 7 et 21 août : l'office du tourisme a organisé quatre visites autour de l'œuvre d'Antoine PAUCARD : ces manifestations étaient animées par Delphine WENZ ou Pierre-Marie CAPY. Environ 25 personnes y ont participé.

Samedi 27 septembre : nuit des étoiles annulée. La commune joue de malchance pour cette manifestation.

Bon à savoir

DECHETTERIE DE CHAMBOULIVE :

Depuis le 1^{er} septembre, les horaires des déchetteries sont harmonisés sur l'ensemble du Territoire de Tulle Agglo.

Les jours d'ouverture et horaires pour la déchetterie de Chamboulive sont les suivants :

- Mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (dernier accès 15 minutes avant la fermeture).

TRI SELECTIF : RAPPEL

Dans le cadre du futur déploiement des modalités de collecte des déchets, des sacs de tri réutilisables pour les emballages ont été fournis par l'agglo et sont **TOUJOURS** à votre disposition à la mairie, à raison d'un sac par foyer.

Dans la série n'importe quoi

Voilà une rubrique qui avait un peu disparu...et dont nous nous passerions volontiers...

Dans la nuit du 26 au 27 juillet, quelques individus en mal d'activité ont arraché deux panneaux signalétiques (un stop et un panneau « fin de Saint Salvadour ») et ont eu l'excellente idée de les hisser sur le balcon relativement haut d'une maison actuellement inhabitée. Cet acte, aussi stupide que dangereux, a fait l'objet d'une plainte à la gendarmerie.

Le saviez-vous ?

Vous l'avez peut-être lu dans les journaux, la « goutte froide » qui a sévi sur le Limousin fin septembre a été une catastrophe pour les hirondelles. Nous les humains avons ressorti les pulls et manteaux, allumé les poêles, les cuisinières, les chauffages, mais nos voyageuses ont subi de plein fouet ces écarts de température. On peut même parler d'une hécatombe.

Elles avaient repris leur voyage vers l'Afrique, mais elles ont dû subir l'humidité (les insectes ne sortent plus) le froid (hypothermie) et le vent (elles se nourrissent en vol). Les hirondelles de fenêtre - celles qui font les nids sous les toits -, épuisées, se sont en grand nombre accrochées aux façades. Les hirondelles rustiques - celles qui nichent dans les granges - ont essayé d'entrer dans les bâtiments. Les deux autres espèces ont aussi été concernées : hirondelles de rivage, hirondelles de rocher.

Que faire pour les aider ? Ne surtout pas les déranger si elles veulent entrer dans les bâtiments. Pour celles qui sont à terre, on peut les couvrir, les mettre sous une serviette, un tissu polaire, et prévenir un centre de soin. Ne surtout pas chercher à les nourrir : en hypothermie, il est possible qu'elles ne supportent pas l'effort de la digestion.

SOS faune sauvage : 07 78 07 11 23

Agenda des associations

Jeudi 23 octobre : marché d'automne organisé par l'association « le p'tit marché »

Samedi 15 novembre : repas choucroute organisé par la société de chasse

Jeudi 4 décembre : marché de Noël organisé par l'association « le p'tit marché »

Samedi 20 décembre : Noël des enfants organisé par l'association « Saint-Salvadour Animation » avec la participation de la municipalité.

A noter également

Dimanche 14 décembre : repas des anciens à la ferme du Léondou.
